

N° 55/12.08

ABANDON DU PROJET DE PARKING PUBLIC A CHARPENTIER-S-NORD

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le plan de quartier Charpentiers-Nord, en vigueur depuis le 27 février 1997, a été révisé car il ne répondait plus au contexte actuel (faisabilité technique et économique pour les propriétaires fonciers, besoins en espaces publics pour la collectivité, notamment).

Au cours de ces travaux de révision, la possibilité de réaliser un parking public souterrain d'environ 200 places sous le parking privé prévu dans le projet a été étudiée.

Début février 2008, le projet de plan de quartier modifié, incluant le parking public souterrain, a été soumis aux services de l'Etat pour examen préalable. Leur préavis nous est parvenu courant octobre 2008.

Entre temps, un crédit d'étude pour l'établissement d'une politique de stationnement public a été octroyé par le Conseil communal, en avril 2008 (cf. préavis N° 14/3.08). Ladite étude vise à trouver les solutions adéquates à la problématique du stationnement selon une approche globale et cohérente pour l'ensemble du centre-ville. Dès lors, la Municipalité a estimé que le projet de parking public à Charpentiers-Nord était une possibilité à évaluer parmi d'autres et que, cas échéant, sa pertinence ne pourrait être vérifiée qu'à l'issue de l'étude prévue pour mai 2009.

Cependant, dans son préavis d'octobre 2008, l'Etat a refusé d'approuver cet équipement, estimant que la justification de la nécessité de le réaliser n'est, en l'état, pas apportée. Seuls les résultats de l'étude sur la politique de stationnement sont susceptibles d'infléchir cette décision.

Cette situation a pour conséquence d'allonger de façon significative les délais d'adoption du plan de quartier (attente des résultats de l'étude sur le stationnement – en mai 2009, adaptation du projet en conséquence – durant l'été –, examen complémentaire du Canton – décembre 2009, puis suite de la procédure).

Ces délais ne sont pas supportables par les promoteurs du plan de quartier Charpentiers-Nord, liés qu'ils sont à l'échéance impérative de la promesse d'achat-vente entre propriétaires et acquéreurs (fixée en avril 2009 et liée à l'entrée en vigueur du nouveau plan de quartier). Pour des raisons économiques et financières, ils doivent au contraire faire en sorte que les délais soient les plus courts possibles. Leur demander de temporiser signifie prendre le risque non négligeable qu'au final rien ne se réalise.

La Municipalité estime qu'il devient urgent que ce secteur, en friche depuis de longues années, puisse enfin se développer, tant pour des motifs urbanistiques que pour permettre la réalisation de logements dans le contexte de pénurie que connaît la ville.

Au vu des difficultés et des délais que nécessiterait la levée de toutes les contraintes liées à ce projet, et des possibles alternatives que l'étude sur la politique de stationnement mettra en évidence, la Municipalité, dans sa séance du 27 octobre 2008, a pris la décision de renoncer à la réalisation de ce parking public.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2008.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella